

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **UGECAP 83**

- Code du produit: 0184UGECA00
- Emploi de la substance / de la préparation: Fongicide
- Composition: Captane 83%

- Producteur/fournisseur/distributeur:
PHYTEUROP
53, rue RASPAIL
92594 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél : 01 47 59 77 00
Fax : 01 47 37 54 52

- Service chargé des renseignements:
+33 (0)2 41 83 42 42 (24H/24H)
e-mail : fds@phyteurop.fr

- Renseignements en cas d'urgence:
Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

CENTRE ANTI-POISONS :
- PARIS Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
- LYON Tel : +33 (0)4 72 11 69 11
- MARSEILLE Tel : +33 (0)4 91 75 25 25

2 Identification des dangers

- Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



T; Toxique

R23: Toxique par inhalation.



Xn; Nocif

R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.



Xi; Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- Éléments d'étiquetage

- Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

Nom du produit: UGECAP 83

(suite de la page 1)

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:


T Toxique
N Dangereux pour l'environnement

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
 captane (ISO)

· Phrases R:

- 23 Toxique par inhalation.
- 40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Phrases S:

- 23 Ne pas respirer l'aérosol.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

· Identification particulière de certaines préparations:

Pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement, le mode d'emploi est à observer.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Formulation :** Poudre mouillable (WP)

· Composants dangereux:

CAS: 133-06-2 EINECS: 205-087-0	captane (ISO) ☠ T R23; ☒ Xn R40; ☒ Xi R41; ☒ Xi R43; ☠ N R50 Carc. Cat. 3	90,2%
CAS: 151-21-3 EINECS: 205-788-1	Laurylsulfate de sodium ☒ Xn R21/22; ☒ Xi R36/38	≤ 5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Remarques générales:

- Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
- Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

- Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

Nom du produit: UGECAP 83

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de soufre (SO₂)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Éviter la formation de poussière.
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Éviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas explosif.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et contenants de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Température maximale de stockage:** 40 °C
- **Température minimale de stockage:** -5 °C

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

Nom du produit: UGECAP 83

(suite de la page 3)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

133-06-2 captane (ISO)

VME (France)	5 mg/m ³ C3
--------------	---------------------------

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

ConsERVER À PART les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre P3

- **Protection des mains:**



Gants en caoutchouc synthétique

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Solide

Couleur: Blanchâtre

- **Odeur:** Caractéristique

- **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

Nom du produit: UGECAP 83

(suite de la page 4)

Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	La substance n'est pas inflammable.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	Non déterminée
Densité à 20°C:	0,37 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Dispersable
Eau:	0,1 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

* 11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

133-06-2 captane (ISO)

Oral	LD50	9000 mg/kg (rat) Pesticide Manual
Dermique	LD50	>4500 mg/kg (lapin) Pesticide Manual
Inhalatoire	LC50/4 h	0,668 mg/l (rat) Pesticide Manual

151-21-3 Laurylsulfate de sodium

Oral	LD50	1288 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**

- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.

- **des yeux:** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Toxique

Nocif

Irritant

- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques:**

- **Toxicité aquatique:**

133-06-2 captane (ISO)

Oral	EC50/72h	11 mg/l (selenastrum capricornutum)
------	----------	-------------------------------------

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

Nom du produit: UGECAP 83

(suite de la page 5)

LC50/48h	4,7 mg/l (daphnia)
LC50/96h	0,050 mg/l (truite arc-en-ciel)

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 6.1 Matières toxiques.
- **Indice Kemler:** 60
- **No ONU:** 2588
- **Groupe d'emballage:** III
- **Étiquette de danger:** 6.1
- **Marquage spécial:** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Désignation du produit:** 2588 PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE, N.S.A. (captane (ISO))
- **Code de restriction en tunnels:** E

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 6.1
- **No ONU:** 2588
- **Label:** 6.1
- **Groupe d'emballage:** III
- **No EMS:** F-A,S-A
- **Marine Pollutant:** Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.01.2011

Révision: 25.01.2011

Nom du produit: UGECAP 83

(suite de la page 6)

 · **Désignation technique exacte:** PESTICIDE, SOLID, TOXIC, N.O.S. (captan (ISO))

 · **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**


· Classe ICAO/IATA:	6.1
· No ID ONU:	2588
· Label	6.1
· Groupe d'emballage:	III
· Désignation technique exacte:	PESTICIDE, SOLID, TOXIC, N.O.S. (captan (ISO))

 · **Dangers pour l'environnement:**
 Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : captane (ISO)

* 15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Prescriptions nationales:**
- **Rubrique ICPE n° 1131 :** Emploi et stockage de substances toxiques.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
 - R23 Toxique par inhalation.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 - R41 Risque de lésions oculaires graves.
 - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Contact:** e-mail : fds@phyteurop.fr
- **Information**

Selon avis de la Commission d'étude de la toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés :

Produits classés	délai de ré-entrée
Cultures à l'extérieur de locaux	Min. 6h
Cultures à l'intérieur de locaux après ventilation des locaux	Min. 8h
Produits classés R36, R41, R38, R34, R35	Min. 24h
Produits classés R42, R43	Min. 48h
- **Stabilité :**

La durée de conservation du produit est de 3 ans minimum dans son emballage d'origine, en respectant les températures mini et maxi de stockage (confère article 10-2-6 du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides).
- **Validité :**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que pour ceux pour lesquels il est conçu. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR